



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 75882

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conclusions de la mission d'information de l'assemblée nationale sur la formation des militaires. Ce rapport souligne que l'effort que les armées consacrent à la formation des militaires représente un enjeu stratégique pour elles. Alors qu'elles sont fortement sollicitées sur les théâtres d'opérations, tant intérieurs qu'extérieurs, l'exigence d'efficacité opérationnelle est de plus en plus forte pour les militaires et leur impose disponibilité, réactivité, compétence et maîtrise. Les auteurs du rapports de la mission précisent également que les évolutions technologiques et la montée en gamme que représente la livraison des systèmes d'armes et équipements prévus par le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2014 à 2019, imposent par ailleurs l'acquisition de compétences nouvelles, indispensables à la mise en oeuvre de ces matériels. Par ailleurs, la dynamique de transformation en profondeur des armées vers un modèle plus resserré nécessite d'adapter leur gestion des ressources humaines pour maintenir les compétences en nombre suffisant, individualiser les parcours de formation et faciliter la reconversion. Dans cette perspective et dans le cadre de l'exécution de la Loi de programmation militaire, les auteurs du rapport de la mission suggèrent demander au comité de coordination de la formation créée en 1993 pour définir des actions de création de mutualisation et de rationalisation de la formation du personnel civil et militaire du ministère - de définir une méthodologie, commune aux trois armées, permettant de préparer et de développer des partenariats de formation avec les industriels. Il lui demande de lui préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les armées entretiennent des relations étroites avec les industriels dans de nombreux domaines, notamment au titre des activités que rend nécessaires l'accompagnement du cycle de vie des matériels militaires. S'agissant de la réception, de l'entretien et du recyclage de ces équipements, une formation est ainsi presque systématiquement délivrée par les industriels aux primo-formateurs du ministère de la défense. Dans ce contexte, il pourra être demandé au comité de coordination de la formation de recenser et de répertorier les bonnes pratiques devant être observées dans le cadre de la mise en place d'un partenariat de formation entre un organisme du ministère et un industriel. Une étude circonstanciée devra toutefois être conduite afin d'évaluer la pertinence d'une méthodologie commune aux trois armées en termes de conclusion et de développement de ces partenariats.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75882

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1878

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4542